

# SORTIR DU BOCAL NUMÉRIQUE

**Convention pour résister à l'emprise généralisée  
du numérique et pour écrire un statut  
d'objecteur.trice du numérique**



*Organisée par Halte au contrôle numérique  
le 16 septembre 2023*

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION</b>	<b>3</b>
<b>ATELIER COMMUN</b>	<b>5</b>
<b>TRAVAIL - AGRICULTURE - DROITS SOCIAUX</b>	<b>5</b>
LE NUMERIQUE EST-IL NEUTRE ?	5
POURQUOI UN STATUT D'OBJECTEUR DU NUMERIQUE ?	7
PAR QUELS TYPES D'ACTION FAIRE EXISTER CE STATUT ?	8
<b>ATELIER DROITS SOCIAUX</b>	<b>9</b>
<u>CONSTATS</u>	9
<u>DROITS</u>	10
<u>RENDICATIONS, IDEES</u>	10
<u>ACTIONS, PISTES</u>	11
<u>PERSPECTIVES PROCHAINES</u>	11
<u>SOURCES</u>	12
<b>ATELIER TRAVAIL</b>	<b>13</b>
<u>FRAGILITE DES ERP</u>	13
<u>DECROCHAGE DU REEL</u>	14
<u>RESISTANCE AU CHANGEMENT ET REGULATION DE CE CHANGEMENT</u>	14
<u>SOURCE POSSIBLE</u>	16
<b>ATELIER AGRICULTURE</b>	<b>17</b>
<u>DROITS</u>	17
<u>ACTIONS</u>	17
<u>SOURCES</u>	18
<i>PAYSANNE ET ALIMENTAIRE, L'ATELIER PAYSAN, MAI 2021.</i>	18
<b>ATELIER ÉDUCATION</b>	<b>19</b>
<u>OBJECTIFS</u>	19
<u>INTRODUCTION</u>	19
<u>CE QUE L'ON REFUSE ET CE QUE L'ON VEUT</u>	20
<u>SOURCES (ARTICLES DE HALTE AU CONTROLE NUMERIQUE)</u>	21
<b>ATELIER MIGRATIONS</b>	<b>22</b>
<u>CONSTATS</u>	22
<u>RENDICATIONS</u>	24
<u>ACTIONS</u>	25
<u>PERSPECTIVES PROCHAINES</u>	26
<u>SOURCES</u>	26
<b>ATELIER POLICE / SURVEILLANCE NUMERIQUE</b>	<b>28</b>
<u>CONSTATS ET ENJEUX</u>	28
<u>DROITS, REVDICATIONS</u>	31
<u>ACTIONS ET ECHEANCES</u>	31
<u>SUITES POSSIBLES</u>	33
<u>SOURCES (ARTICLES DE HALTE AU CONTROLE NUMERIQUE)</u>	33
<b>ATELIER SANTE</b>	<b>35</b>
<u>ENJEUX POLITIQUES DU DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE EN SANTE</u>	35
<u>REVDICATIONS</u>	39
<u>ACTIONS CONCRETES</u>	40
<u>SOURCES</u>	41
<b>RECAPITULATIF DES ACTIONS</b>	<b>42</b>
<b>ENVISAGEES PAR ATELIER</b>	<b>42</b>

# Présentation

Nous avons créé Halte au contrôle numérique en 2019 pour contester l'implantation de micros (en plus des caméras) dans les rues d'un quartier populaire de Saint-Étienne. Ce projet était mené conjointement par la mairie et une société d'armement stéphanoise, Verney-Carron (inventrice entre autres des flash-ball).

À l'époque, nous avons mobilisé la population à travers diverses actions (tracts, pétition, « déambulation festive ») qui ont permis d'attirer l'attention de médias, y compris nationaux, et d'inciter la CNIL à enfin enquêter puis s'opposer au projet.

Nous avons poursuivi nos actions sur cette lancée. Dès le départ, nous nous sommes situés en interface entre une réflexion technocritique sur la numérisation de nos vies et des actions-débats dans un espace militant local le plus large possible (Saint-Étienne est une ville avec un milieu militant très divers).

Nous avons régulièrement organisé des débats thématiques avec des intervenants extérieurs. Avec cependant une insatisfaction : beaucoup aboutissaient à une logique de résistance, essentiellement défensive, face à l'emprise croissante du numérique. D'où l'idée d'une autre approche, offensive, avec la définition de droits opposables, et la volonté de les rassembler dans un statut d'objecteur du numérique.

En septembre 2023, nous avons donc réuni, lors d'une convention, environ 70 militants de la critique numérique ainsi que d'autres moins aguerris mais bons connaisseurs de leur domaine d'activité, en sept ateliers (pour chacun nous avons pu nous associer à au moins une autre organisation) :

- Santé, avec le *Syndicat de la médecine générale*,
- Droits sociaux, avec *Changer de cap*,
- Travail, avec la *CGT précaires et chômeurs*,
- Agriculture, avec l'*Atelier paysan*,
- Migrations, avec la *Cimade* et des organisations locales,
- Éducation, avec *Écran total*,
- Police et surveillance, avec la *LDH*.

Cette convention a permis de bien inventorier les enjeux et d'amorcer une réflexion sur ces droits opposables et des pistes d'action (l'ensemble étant présenté dans les compte-rendus joints). Comme c'était prévisible, nous n'en sommes pas encore à des formulations stabilisées, opérationnelles. Il faut préciser que, dans la seule expérience comparable que nous connaissons, celle du Comité humain du Numérique à Bruxelles, leur travail sur le sujet a démarré en 2021, et n'est pas achevé à ce jour, ce qui nous laisse des perspectives.

Deux suites sont engagées :

1° un appel à la création d'une plateforme que nous adressons aux organisations techno-critiques du numérique.

Celle-ci permettrait :

- de collecter des témoignages
- d'informer les gens sur leurs droits,
- Et de les équiper en moyens d'actions auxquels recourir, et d'arguments à mobiliser (à l'aide notamment de textes de loi, procédures).

2° le travail de réflexion sera poursuivi en avril 2024 en vue d'une synthèse de la convention, avec l'écriture de droits et revendications transversales ainsi que la définition de pistes d'action communes.

# Atelier commun

## Travail - Agriculture - Droits Sociaux

Cet atelier commun, auquel ont participé les membres de l'atelier travail, de l'atelier agriculture et de l'atelier droits sociaux, a été introduit par une visio avec **Valérie Pras, du collectif Changer de Cap** (qui était déjà intervenue lors du débat « Algorithmes, privatisation et contrôle social »).

*Questions qui ont émergées au cours de l'échange :*

- Le numérique est-il neutre ?
- Pourquoi un statut d'objecteur du numérique pour résister ?
- Par quels moyens d'action faire exister ce statut ?

### **Le numérique est-il neutre ?**

#### **Dans les administrations publiques**

- **L'outil numérique** est utilisé car l'État et les entreprises privées pensent qu'il amène un gain de productivité et en plus il permet le flicage (algorithmes de contrôle, prestataires privés). C'est un outil qui n'est pas vertueux et sur lequel ni les citoyens ni la CNIL n'ont la main.
- De plus, **il ne fait pas forcément gagner en productivité** dans les faits. Le résultat d'une étude de chercheurs à Vienne a montré les coûts cachés qui existaient derrière une seule aide sociale. En réalité les administrations publiques sont obligées de payer une boîte privée pour réparer le bug, de former des agents du conseil régional sur les logiciels, ce qui revient aussi cher voire plus cher que les gains de productivité escompté.
- En plus **ces aides dématérialisées ne fonctionnent pas**, beaucoup de gens n'y arrivent pas (développement du travail de Changer de Cap). Le numérique pénalise moins les catégories jeunes, cela dit certains jeunes à l'aise avec des téléphones peinent pour faire des démarches administratives sur l'ordinateur (outil différent + complexité de la démarche administrative en tant que telle car les formulaires standards ne permettent pas de résoudre les situations particulières ou complexes).

#### **Dans le travail**

- **Le télétravail** possède des avantages et des désavantages. Il entraîne cependant des effets délétères selon certaines études, car la coupure du lien social (machines à café, etc) a des effets sur le plan psychologique (cf : cas de dépression et de suicides chez les étudiants pendant le confinement).

- De plus, **l'envahissement de l'espace privé** peut avoir des impacts sur la vie de famille, cela peut aussi avoir des effets sur les horaires de travail.
- L'outil numérique est une **technique ambivalente qui n'est pas neutre** car il s'agit de choix socio-politiques faits en amont.
- Sur **l'autonomie**, il est important de pouvoir choisir notre façon de travailler. Le numérique conditionne le rythme de travail, c'est un nouveau travail à la chaîne (taylorisme moderne), sauf que les salariés n'arrivent plus à suivre ce rythme, donc on les remplace par des algorithmes.
- Il y a une **perte du sens du métier** avec numérique, les salariés ne le disent pas mais ils en pâtissent, c'est la destruction du métier.
- Et l'IA implique une autre forme d'exploitation, car **derrière les algorithmes ce sont des humains qui traitent des milliards de données** (mondialisation de l'exploitation, petites mains payées une misère en Amérique latine et dans le Sud), ce sont des personnes recrutées de façon à ne pouvoir jamais s'organiser entre eux (une à Bangladesh, une à l'autre bout du monde).

## Dans l'agriculture

- **Les outils sont calibrés pour la productivité mais pas pour coller à la réalité.**
- **Le numérique et la bureaucratisation se justifient l'un l'autre.** Les agriculteurs doivent utiliser des smartphones tout le temps pour que la PAC puisse vérifier leur déclaration sur l'état de leur parcelle, ce qui n'existait pas avant (il n'y avait qu'une vérification physique une fois par mois) et c'est du boulot en plus pour les paysans qui ne sert à rien, imposé par l'administration.
- En général, dans la société, une certaine forme de bureaucratisation est nécessaire pour que tout fonctionne (exemple de la SCNF pour que les trains soient à l'heure). Mais la bureaucratisation peut prendre différentes formes et **avec le numérique on assiste à une mise sous plateforme de l'État, ainsi qu'à un renforcement du contrôle et de la surveillance des travailleurs** (management, outils numériques de surveillance).
- Il faut pouvoir **nous réapproprier le travail** en exigeant de pouvoir choisir nos modalités de travail. Le numérique tout dépend de ce qu'on en fait, si c'est au service de l'humain ou des entreprises, mais pour l'instant il est surtout au service des entreprises.
- **Le numérique est aussi un mode de diffusion de l'information** qui a été utile dans l'organisation et le développement de plusieurs mouvements sociaux (Gilet Jaunes, Printemps Arabes, émeutes dans les banlieues...). Mais c'est également un **outil de surveillance qui se retourne contre les militants** (utilisation des

photos et des vidéos mis en ligne pour procéder à des arrestations). Il est également de plus en plus censuré. De plus, au sein des mouvements sociaux il a aussi montré ses limites (c'est parce que les Gilets Jaunes se sont retrouvés physiquement qu'ils ont pu lancer un mouvement et le faire tenir dans la durée).

- Il reste toutefois un **moyen de communication intéressant à des échelles plus grandes** (pays, monde).
- **Le numérique a aussi des impacts écologiques** (exploitations de minerais, pollution des sols, assèchement des nappes phréatiques) **et sociaux** (exploitation de la misère à l'autre bout du monde) à prendre en considération. **Le numérique détruit le lien humain mais aussi le lien humain-animal-végétal.**

## Pourquoi un statut d'objecteur du numérique ?

**Faire valoir des droits** dans le climat politique actuel est compliqué, les derniers mouvements sociaux nous l'ont bien montré. Toutefois, il y a une réelle nécessité d'agir.

- **Pour tous ceux et toutes celles qui voient leurs vies chavirer à cause de sanctions automatisées** imposées par les algorithmes qui leur coupent le minimum vital ;
- **Pour tous ces militants qui se font injustement arrêtés et condamnés à cause de la vidéosurveillance** (bientôt automatisée) **et des fichiers interconnectés** ;
- **Pour tous ces travailleurs en perte de sens, soumis au rythme de la machine et à la surveillance permanente de leurs employeurs**, également contraints de surveiller leurs collègues et leurs pairs issus des classes populaires ;
- **Pour tous ceux-là, dont nous faisons partie**, la résistance aux outils numérique apparaît essentielle. Nous devons nous battre pour **regagner notre dignité et ne plus subir.**

Face à ces multiples constats nous sommes amenés à **penser notre action sur deux temps, l'horizon à atteindre et l'urgence immédiate.**

- **De petites victoires** sont peut-être **possibles sur certains sujets précis.**
- Pour le reste, c'est en commençant à **faire exister cette question dans l'espace public** (dont elle est pour l'instant quasiment absente), que nous pourrions espérer amorcer un changement de société plus global.
- **Créer un statut d'objecteur du numérique**, c'est aussi permettre de réunir des gens autour de ces questions et permettre la diffusion de ces pistes revendicatives au sein des mouvements sociaux. C'est **recréer un imaginaire** différent de celui que l'on voudrait nous vendre.

## Par quels types d'action faire exister ce statut ?

En matière de lutte sociale il existe en général quatre piliers pour avancer : **l'éducation populaire**, les **actions de terrain**, **montrer que quelque chose est possible** et **soutenir ceux qui se battent à l'heure actuelle (et faire soutenir)**, à articuler en même temps.

→ **Pistes juridiques : pour les salariés "droit de retrait" et "droit de véto"**

Le **droit de retrait** est un *droit individuel qu'un salarié ou un agent public peut utiliser parce que ça ne correspond pas à l'éthique de son métier.*

Le **droit de véto** c'est *pouvoir dire non à telle production ou à telle manière de produire.* Les organisations syndicales sont en droit de s'en saisir mais ne le font que lorsque cela a un impact sur le nombre d'emplois parce que c'est une procédure trop compliquée. De plus, si les syndicats peuvent y recourir, ils n'ont pas de pouvoir exécutif.

+ Faire que les salariés aient un **droit de regard sur la production des entreprises.** Ça relève du politique mais pas du droit du travail, ça remet en cause le profit des actionnaires, il est donc difficile d'agir là-dessus, même si **l'investissement dans les technologies devrait idéalement faire l'objet d'une discussion collective**, pas seulement de droits individuels. Les collectifs de travail devraient pouvoir décider ce dans quoi se dirigent les entreprises dans lesquelles ils travaillent.

→ **Pour l'information et la coordination : la création d'une plateforme**

Cela permettrait d'**articuler les luttes** autour du numérique (faire connaître, mettre en liens les personnes avec les différents acteurs qui résistent), de **faire connaître les droits existants** et de **recueillir des témoignages** (#balancetonalgorithme), de **donner des outils** (juridiques, pratiques) pour pouvoir désobéir, de faire passer de la **documentation**. Proposition de prendre le site de HACN comme point d'articulation.

→ **Pour agir : des actions sociales, festives et de terrain**

- Tourner en dérision les campagnes de promotion du numérique (affiches et web).
- Organiser des temps de rencontres avec les syndicats et les associations, voir comment articuler les luttes avec eux.
- Mener des actions autour de luttes précises (exemple : demander des guichets).



# Atelier Droits Sociaux

## Constats

**1. Difficulté des usagers de la CAF, de Pôle Emploi à rencontrer ou accéder à des interlocuteurs humains.** Dans les agences, on dirige les usagers sur des ordinateurs où ils doivent se débrouiller tout seul, avec l'aide de personnels précaires qui sont là pour "autonomiser" les usagers (services civiques, contrats PEC). Les numéros d'appel ne fonctionnent pas ou très mal (cf : Test de 60 millions de consommateurs).

**2. Certains travailleurs sont soulagés par le déploiement du numérique.** Les conseillers CAF et conseillers pour l'emploi peuvent recevoir les personnes une par une dans leur bureau, sans avoir affaire à l'accueil + conseillers indemnisation à PE qui ne voient plus du tout les usagers. Mais ces files d'attente évitées se retrouvent dans les zones libre service (zones avec des ordinateurs).

**Les usagers se retrouvent à devoir se débrouiller pour remplir des formulaires d'application standard sur une interface numérique, qui ne permet pas de traiter les situations particulières ou complexes.**

**3. La numérisation implique une cadence de travail plus soutenue pour les conseillers Pôle Emploi.** Certaines tâches n'ont pas de sens (répondre à des multiples mails à la chaîne), le **traitement** des dossiers est **réparti entre différents services qui ne communiquent pas toujours** entre eux (indemnisation, conseil pour l'emploi) et entre différentes structures (public, privé) ce qui empêche les agents de pouvoir comprendre et agir sur l'ensemble du processus de traitement des dossiers. Sans compter que **les calculs automatiques des algorithmes modifient les dossiers à leur insu**. Lorsque les algorithmes bugent, les agents se retrouvent à devoir corriger les erreurs manuellement, ce qui se fait plus ou moins rapidement et leur fait du travail supplémentaire. Bref : tant les usagers que les travailleurs des administrations publiques souffrent de ce problème.

**4. Une perte de contrôle des usagers sur leurs données personnelles.** Il y a de plus en plus d'**interconnexion de fichiers** entre les administrations publiques (Pôle Emploi, CAF, Sécurité Sociale, impôts) et **le droit d'accès des contrôleurs ne fait que s'élargir** (comptes bancaires, données détenues par les fournisseurs d'énergie, opérateurs téléphoniques, employeurs...).

**Certaines données s'échappent parce que confiées à des entreprises privées** (cf : récente fuite à Pôle Emploi). **"France Travail"** : un réseau d'opérateurs où **les agences privées** seront **plus impliquées, élargissement de l'accès aux données personnelles**.

## ***Expérience de changer de cap***

**1. Surveillance et contrôles par des algorithmiques de *scoring*.** L'algorithme classe, trie, via l'attribution d'une note "*score de risque*" pour **sélectionner les profils devant faire l'objet de contrôles approfondis.** Ce sont des algorithmes discriminatoires qui ciblent les publics les plus précaires, les éléments pris en compte sont : les revenus faibles, le fait d'être au chômage ou de ne pas avoir de travail stable, d'être un parent isolé (dont 80% sont des femmes), de dédier une part importante de ses revenus pour se loger, d'avoir de nombreux contacts avec la CAF. **Ce sont toujours les mêmes qui font l'objet des contrôles. On les suspecte de fraudes, même si c'est souvent par erreur.**

**2. Changer de Cap a recueilli beaucoup de témoignages des allocataires de la CAF. Difficulté pour les précaires de prendre la parole et de se mobiliser pour faire valoir leurs droits.**

## **Droits**

**1. Droit à l'aide sociale respectueuse des usagers.**

**2. Droit à un accompagnement humain sur un lieu physique et un numéro de téléphone avec un temps d'attente limité sans condition** (c'est-à-dire gratuitement, sans rendez-vous, sans obligation de maîtriser la langue, etc). **Droit au "guichet"** (cf : Article 1 Alinéa 1 du Code du numérique belge).

**3. Droit à plusieurs modes d'accès aux services publics** (pas seulement par le portail numérique, droit au traitement papier). **L'absence ou le refus d'utilisation d'un téléphone ou d'un ordinateur ne doit pas être un handicap** (cf : "*Droit au silence numérique*", évoqué par La Quadrature du Net).

**4. Droit de refuser qu'une décision nous concernant soit soumise à un algorithme** (cf : "*Droit à l'intervention humaine face à notre profilage ou à une décision automatisée*", article 22 du RGPD).

**5. Droit de retrait pour les agents des administrations publiques obligés d'utiliser le système informatique occasionnant des sanctions automatisées injustes et violentes pour les allocataires.**

## **Revendications, idées**

**1. Des guichets avec des humains dans les administrations publiques et plusieurs modes d'accès.**

**2. Concertation des travailleurs et travailleuses, ainsi que des "experts du vécu" (= usagers) avant de modifier l'organisation du système des administrations publiques.** Il faut co-construire, co-améliorer les programmes avec les usagers, que ceux-ci aient leurs mots à dire (cf Changer de CAP qui avait fait remonter des revendications à la CAF).

**3. Plus de recours à des agences privées dans le traitement des dossiers** (sécurité des données).

**4. Plus d'imposition des contrôles des usagers par des algorithmes.** Comme revendiqué par Changer de Cap, il faut "**mettre fin aux suspensions préventives des prestations**" et "**respecter le reste à vivre et la présomption d'innocence**".

**5. Planter dans chaque région et chaque quartier, des guichets de proximité** avec un représentant de chaque grand organisme social, des impôts, Pôle Emploi, un travailleur social, un ou plusieurs traducteurs et un médiateur social (cf : revendications de 60 millions de consommateurs). Les humains ont une expertise spécifique essentielle. **Contre l'intelligence artificielle, faire le choix de l'intelligence collective.**

## **Actions, pistes**

- **Organiser des actions festives avec les usagers** (cf : Code du numérique belge).
- **Recueillir et partager des témoignages d'usagers victimes du traitement algorithmique sur une plateforme en ligne** (exemple de Changer de Cap).
- **Mettre une aide en ligne pour que les usagers puissent connaître et faire valoir leurs droits existants vis à vis des administrations publiques + répertoire des organisations pouvant les aider.**
- **Créer du lien avec les syndicats et le secteur associatif. Avoir un livret de résistance au changement.**

## **Perspectives prochaines**

- **Travailler sur la question de France Travail.**
- **Travailler sur la question de la plateforme et du recueil de témoignages.**

## **Sources**

### **– Sur la numérisation des services publics**

- [IA et réforme de l'État : vers des bureaucraties sans humains ?](#) (article La Quadrature du Net)

- [Comment le numérique éloigne les administrés de l'Etat social](#) (Le mouton numérique sur les articles de Clara Deville)

- [Ce que la dématérialisation fait au travail social](#) (Le mouton numérique)

### **– Sur la CAF**

- [Quand les algorithmes de la CAF ouvrent la chasse aux pauvres](#) (Article de Changer de Cap)

- [De l'utilisation des algorithmes dans les politiques de contrôle](#) (article de Changer de Cap)

- [CAF : le numérique au service de l'exclusion et du harcèlement des plus précaires](#) (article de La Quadrature du Net)

- [Notation des allocataires: fébrile, la CAF s'enferme dans l'opacité](#) (article de La Quadrature du Net)

### **– Sur Pôle Emploi (et France Travail)**

- [Pôle Emploi : dématérialisation et contrôle social à marche forcée](#) (article de La Quadrature du Net)

- [Pôle emploi 2.0. : dans l'enfer de l'administration numérique](#) (article de Halte au contrôle numérique)

- [France Travail : les analyses de la CGT Pôle-Emploi et Mission Locale](#)

- [Chômeurs sous plateforme : la grande arnaque de France Travail](#) (article de Halte au contrôle numérique)

### **– Pistes pour rédiger des droits, inspirations**

Le code du numérique Belge : <https://codedunumerique.be/>

Travaux de Changer de Cap : <https://changerdecap.net/>

60 millions de consommateurs : <https://www.60millions-mag.com/2023/01/26/services-publics-y-quelqu-un-au-bout-du-fil-21053#>

# Atelier Travail

Il y a une pluralité de mondes numériques, parmi lesquels il y a des usages positifs et d'autres qu'il faut encadrer voire combattre.

Parmi les **usages créatifs**, nous avons notamment évoqué un usage de l'intelligence artificielle par une bande de jeunes d'une banlieue de La Courneuve ou d'une commune voisine qui, se déclarant "*philosophes*", ont maqueté une **pluralité d'hypothèses urbaines de leur quartier populaire**, en ouvrant des avenues, en les fermant, en les remplaçant par des rivières, etc. ; ils en ont fait un **outil de débat avec les élus municipaux**. Il existe aussi des outils qui ouvrent le chemin de l'autonomie, tels que ceux permettant à quelqu'un de concevoir sa maison.

En examinant les impacts du numérique sur le travail, nous avons focalisé sur les **ERP (Enterprise Resource Planning, en français planification des ressources d'entreprise**, ou mieux progiciel de gestion) [1]. Il y a partout des ERP, état de fait incontournable : ERP de production, ERP de gestion, ERP de recrutement, etc.

Pour l'un d'entre nous, ils **révèlent la volonté du système économique dominant de tout automatiser, de supprimer toute dépendance à une main d'œuvre dangereuse**. L'industrie 4.0 est à ses yeux une impasse économique, écologique et sociale. Inutile de perdre du temps à se battre contre ce système qui ne produit plus, ne nourrit plus, ne soigne plus. **L'avenir est ailleurs, notamment dans des formes nouvelles de travail, et dans l'artisanat**. Inventons donc une autre informatique, moins lourde et plus performante, au service d'un autre système économique.

Sans contester l'analyse précédente, d'autres membres du groupe ne partagent pas sa conclusion, et ne renoncent pas à tenter de répondre aux attentes de ceux qui aujourd'hui subissent l'emprise de ces ERP.

## **Fragilité des ERP**

Ces ERP, présentés comme infaillibles, **ne sont pas fiables**. Ils s'empilent en générations successives, chacune condamnant la précédente au rebut. Les langages informatiques se succèdent, toujours plus complexes pour tenter de manipuler une quantité exponentielle de données. Les outils sont des prototypes livrés à leurs clients toujours inachevés, en attendant que les clients essuient les plâtres avant d'acheter une nouvelle version.

Quant aux machines qui les gèrent, elles sont elles-mêmes soumises à la faculté des opérateurs de mettre à leur disposition les données dont elles ont besoin. Mais la saturation des serveurs est telle que leur accessibilité sera de plus en plus problématique, et que **le débit de la fourniture des données sera très**

**probablement demain soumis à la fortune des utilisateurs** : gros débit pour les gros clients, débit limité pour les autres.

## **Décrochage du réel**

Les ERP sont comme "*la carte*", ils ne sont pas "*le territoire*". **Ils décrivent le travail tel qu'il devrait être dans la tête de leurs concepteurs, et non pas le travail tel qu'il est.**

Ils proposent une forme de management uniforme, prétendument applicable à tous les types d'activités, a tout type de service. **Ils détruisent toutes les formes de travail collectif, de coopération, de partage des compétences. Ils portent les formes de l'aliénation à des niveaux extrêmes.**

Une partie des managers se fient à cette carte, ils se nourrissent de tableaux Excel déconnectés du réel qu'ils transmettent à la hiérarchie au-dessus, et sans prise sur la réalité de la production de biens et de services.

Mais la carte n'est pas le territoire. Le territoire, lui, il existe. Des ouvriers, des ingénieurs et des techniciens le font vivre, quasiment indépendamment des ERP [2]. **Le travail réel ne fonctionne que parce que certains sur le terrain font autre chose que ce qui est commandé par l'ERP.** Dans les hôpitaux, la **période covid** a été particulièrement **révélatrice** : **les manageurs et leurs tableaux ont provisoirement disparu, et les personnels soignants, infirmières et médecins, ont pu s'auto-organiser** de manière efficace au milieu des pires difficultés et pénuries.

S'ouvrent les questions du **droit à la coopération** et du **droit au collectif de travail librement choisi**. Et particulièrement difficile, la question du **droit à l'infraction**.

## **Résistance au changement et régulation de ce changement**

Il y a de multiples résistances à l'installation des ERP. *Il faut populariser au maximum ces résistances.* Les plus visibles sont celles qui résistent à des changements organisationnels qui réduisent les emplois.

**Bien des changements organisationnels n'ont pas d'influences**, au moins immédiates, sur l'emploi. **Mais ils impactent les travailleurs et leur santé.** Si les systèmes mis en œuvre tendent plutôt à la réduction des risques physiques et de la pénibilité physique – les robots se substituant aux hommes et femmes – nombre d'entre eux augmentent lourdement la **pénibilité psychique**, élèvent le **stress**, l'exigence d'une **attention soutenue** ; ils **suppriment les micro-temps de pause** où le salarié se régénère dans une alternance de temps forts et de relâches ; ils

conduisent à une **intensification du travail** qui peut parfois provoquer de gros drames individuels ou collectifs, et qui a toujours des **effets sanitaires désastreux**.

Les organisations syndicales, à travers les **CSE – lesquels devraient reprendre toutes les fonctions des CHSCT mais n’y parviennent guère** - devraient en principe *être consultées sur tous les changements d’organisation du travail*. Il est impossible d’accepter que l’introduction d’un ERP soit le résultat d’une décision unilatérale de la direction – décision parfois ou souvent prise comme une lubie, à la suite de la rencontre du chef d’entreprise avec un homologue qui dispose d’un tel outil, ou avec un commercial brillant. Cette consultation devrait prendre la forme d’une **simulation de la mise en œuvre de l’outil prévu et de ses effets** [3].

L’exigence des organisations syndicales, ou des collectifs là où il n’y a pas de présence syndicale, devrait être que les ERP laissent des marges de manœuvre aux opérateurs et aux responsables hiérarchiques de terrain. Car "**il n’y a de travail réellement humain**" [4] **que là où le travailleur peut apporter une part de son intelligence et de sa créativité** [5]. Elles devraient **disposer d’un droit de veto**.

Nous souhaiterions proposer un **livret de résistance au changement ou de mise en œuvre d’un changement satisfaisant**. Résister, fédérer, amorcer. Donc construire notre propre changement : nos propres formes d’organisations du travail, notre droit à définir la finalité de nos activités, au fond notre droit au travail créateur.

A été proposée une **plateforme #balance ton algorithme : les salarié-es témoignent de ce qu’ils et elles vivent au travail, partagent leur souffrance, se sentent moins seul-es**.

Le **droit d’accéder à ses données personnelles dans l’entreprise, et à leur protection**, mérite d’être creusée. De même que celui d’avoir du temps pour travailler correctement sans être dérangé sans cesse par des courriels, des SMS, etc. (une sorte de **droit à la déconnexion sur le lieu de travail**).

[1] Sur le site d’Oracle : "*Un système ERP (Enterprise resource planning) est un type de logiciel que les entreprises utilisent pour gérer leurs activités quotidiennes telles que la comptabilité, les achats, la gestion de projets, la gestion des risques et la conformité, ainsi que les opérations de supply chain. Une suite ERP complète comprend également un logiciel de gestion de la performance (EPM) qui aide à planifier, budgétiser, prévoir et générer un rapport sur les résultats financiers d’une entreprise.*"

[2] Le logiciel qui a prétendu optimiser les tournées des préposés à la distribution du courrier (les facteurs) ne tient pas compte du territoire réel dans lequel agissent les postiers. Le service n’est désormais rendu que parce que des postiers jonglent avec le règlement et souvent accomplissent bénévolement des heures supplémentaires. Les organisations syndicales ont demandé à la Direction de La Poste de leur faire connaître les algorithmes de ce logiciel. La Direction a botté en touche : elle les avait perdus.

(Voir le livre de Nicolas JOUNIN – *Le caché de la Poste*, éditions de La Découverte 2021).

[3] L'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) propose des outils de simulation.

[4] C'est la formule de l'OIT, qui devrait juridiquement s'imposer à toute entreprise.

[5] Cf. Alain SUPIOT, <https://www.youtube.com/watch?v=VW0eQzrgiMY>

## **Source possible**

Etude de Stephen Bouquin, **publiée le 1<sup>er</sup> août 2023 sur le site <https://lesmondedutravail.net/management-algorithmes-part1/> [article publié dans *Travailler au Futur* n° 6]**. Stephen Bouquin, sociologue, est professeur à l'université d'Évry, directeur de publication de la revue *Les Mondes du Travail*.

**L'étude est en deux parties. La première partie décrit le travail dirigé par les algorithmes, la seconde montre comment des travailleurs, dans divers secteurs, tentent de résister.**



# Atelier Agriculture

## Droits

**1. Droit au refus du contrôle subi et accès aux données : surveillance des parcelles agricoles pour la PAC** qui va se faire dorénavant **par satellite (plutôt que par la déclaration de l'agriculteur-ice), géo-localisation des engins agricoles par des multinationales comme John Deere, puçage des animaux etc.**

## Actions

**1. Information et sensibilisation des scolaires en lien avec la restauration** (scolaire et collective). *Les profs de SVT, d'histoire, de langues, etc.* **Il faut informer les élèves des enjeux de l'agriculture.**

**2. Action après des SAFER : les collectivités locales présentes dans les SAFER devraient porter les politiques publiques face aux enjeux fonciers.**

**3. Le numérique ne peut pas être dé-corrélé de la taille des exploitations. Si l'on veut se passer du numérique, il faut diminuer la taille.**

**4. Créer un parlement des technologies paysannes.**

**5. Actions sur (contre) des fermes expérimentales et des salons pros.**

**6. Actions de désarmement et de piratage.**

**7. Les agriculteurs peuvent devenir de plus en plus dépendants de certains services numériques.**

**8. Retirer les technologies numériques des aides aux agriculteurs : ne plus financer les outils technologiques, rediriger ces financements plutôt sur le nombre de travailleurs présents sur l'exploitation.**

**9. Agir sur la pénibilité du travail agricole :** moins il y a de paysans, plus les fermes s'agrandissent et deviennent de vraies firmes, avec un travail de plus en plus important, assisté par des technologies (culture hors sol, **robotisation, exosquelette** etc.). **Le travail agricole doit être moins pénible. La taille des fermes doit être limitée.**

**10. Droit au boycott de l'enseignement :** les enseignants en lycée agricole

## 11. Actions en faveur de l'agriculture paysanne et de l'augmentation du nombre de paysans-paysannes.

### **Sources**

- Conférences et prix remis dans le cadre des salons pros, par exemple : <https://m.simaonline.com/Evenements/SIMA-Innovation-Awards/Decouvrez-les-Laureats-de-l-edition-2022>
- Pour la filière élevage, l'IDELE a créé une base de données qui recense les technologies numériques à disposition des éleveurs, vertigineux ! <https://idele.fr/equipements-smrt-elevage>
- Références du livre de l'atelier paysan, où est proposé l'idée d'un **parlement des technologies paysannes** : Éditions du Seuil, *Reprendre la terre aux machines – Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*, l'Atelier Paysan, mai 2021.

# Atelier Éducation

*Plaidoyer pour des reconnections humaines / au monde réel*

## Objectifs

- **Fédérer, c'est à dire inscrire les "résistances ou démarches personnelles" dans une stratégie de lutte commune contre l'éducation par le numérique en proposant des alternatives.**
- **S'appuyer sur un statut qui existe** dans les textes juridiques (voir **service des objecteurs de conscience**) : **l'objection de conscience** comme acte responsable face à la résignation et au formatage des esprits.
- **Pour les personnels de l'Éducation et ses usagers** (élèves/parents, étudiants).
- **Texte à valeur communicationnelle** pour l'instant (propositions d'actions) ; à **valeur juridique** ultérieure : plaidoyer pour la déconnexion en vue peut-être d'un texte de loi.
- **Les propositions d'actions** déclinées ci-dessous **visent à relâcher (ou desserrer) le lien d'assignation et de subordination aux directives numériques** en restant dans le cadre des "missions" d'enseignement (notamment le suivi de la scolarité).

## Introduction

(pourquoi ça nous pose un problème de conscience, ce qu'on veut)

Dans notre monde, **le numérique nous a submergé et contribue à la perte d'autonomie, de liberté et d'humanité de chacun**. Nous ne voulons pas d'un monde numérisé et connecté, qui détruit l'humain et son environnement.

En conscience, **personnels, usagers et parents d'élèves objectons contre l'assujettissement au tout numérique**. C'est une atteinte à la santé des personnes, à l'environnement, à la liberté, à notre humanité. Et **nous militons pour une (re)connexion directe entre humains, sans interface numérique**.

Corroborant les constats quotidiens, **les études s'accroissent et confirment les dégâts exponentiels du numérique** qu'il n'est plus possible de nier : **écologiques** (extractivisme, consommation de ressources, énergie, pollutions irréversibles...), **physiologiques, psychiques et cognitifs** (troubles de développement moteur, du langage, des apprentissages...). Ainsi, nous demandons à ce que l'école n'accentue pas encore ce phénomène (dans l'établissement scolaire ou à la maison). **Pour retrouver un développement harmonieux** sur le plan individuel et dans les relations sociales, **nous privilégions des interactions directes et qui donnent du sens à l'existence**.

## Ce que l'on refuse et ce que l'on veut

· **Nous refusons la mise en ligne des données personnelles**, qui est par essence incontrôlable et ne respecte pas la vie privée ainsi que le droit à disposer de ses données. De plus, **l'extraction toujours plus gigantesque de données personnelles est au service de la surveillance et de la marchandisation du monde**. Nous voulons une **simplification des exigences administratives** et, afin de garder la maîtrise des informations qui nous concernent, **nous réhabilitons l'usage du document papier pour la trace et la communication**.

· **Nous refusons de contribuer à l'augmentation sans fin et sans frein des données** : pourquoi alimenter les datacenters en se connectant alors que l'on peut tout aussi bien communiquer oralement et/ou par papier ? Oui au cahier d'appel, au cahier de texte, au carnet de correspondance, au manuel PAPIER. **Le tout numérique déresponsabilise les élèves et rend élèves et parents dépendants d'une connexion internet**. Être responsable et autonome : pour un élève, c'est avoir son cahier et son stylo ; c'est entretenir sa mémoire sans béquille informatique ; c'est être responsable de la bonne communication entre ses parents et l'institution, via le carnet de correspondance papier dont il est dépositaire.

· Nous nous inquiétons du **temps grandissant occupé par les écrans** (pour les personnels, les élèves et les parents) **et les tâches administratives** (dans nos fonctions et pour les parents). **Nous désirons privilégier un rapport simple et direct avec les parents et les élèves**, plutôt que de perdre du temps à nourrir la machinerie numérique.

· **Nous voulons conserver des affichages sur le lieu de travail et des possibilités de communication non numériques** car nous refusons de devoir nous connecter pour avoir les informations nécessaires à la conduite de nos missions (numéros de salle, emploi du temps, circulaires, nombre d'élèves, ...).

· **Nous préférons avoir une trace écrite et durable de la scolarité des élèves** grâce au carnet de correspondance et/ou cahier de texte, nous ne voulons pas utiliser des logiciels pour remplir ces missions.

· **Nous nous opposons à la mise en place d'outils numériques complexes** (véritables "usines à gaz") qui :

→ transfèrent la gestion des tâches administratives aux utilisateurs et en particulier aux enseignants,

→ conduisent à la destruction d'emplois administratifs,

→ entraînent une déshumanisation complète des rapports sociaux.

· **Nous refusons l'intrusion des écrans en classe et nous ne voulons pas imposer leur utilisation à domicile par les élèves**. Nous voulons un partage humain des connaissances et favoriser la pluralité des moyens non numériques.

- **Nous souhaitons que les élèves soient confrontés à l'écrit plus souvent afin de mieux le maîtriser.** Pour cela garder les cahiers de textes papier, des devoirs, des évaluations et des cours en direct et sur papier sont nécessaires pour contrecarrer le réflexe du clavier et de la correction automatique.
- **Nous voulons rester capables de déceler et/ou d'accueillir les problèmes liés à la compréhension ou à ce que vit l'élève grâce au face à face avec les concernés.** Pour cela nous refusons les interfaces numériques et les cours à distance : les cours virtuels ne sont pas des cours réels et nous dépossèdent des savoirs faire.
- **Nous ne gobons pas la pilule dissonante consistant à la fois à mettre tout le monde devant des écrans et à documenter des cours sur la sobriété numérique.** Comment être crédible en faisant des cours sur les dangers du numérique (santé, social, et environnement) tout en imposant un recours systématique au numérique dans le cadre scolaire ?
- **Nous voulons pouvoir assurer des apprentissages sans risque de problèmes techniques que nous ne pourrions pas résoudre par manque de temps et/ou de compétences.** Il est plus facile de prêter un manuel, des feuilles ou un stylo que de devoir réparer une tablette, rétablir une connexion...etc... Nous ne souhaitons pas assumer un énième métier de "*réparateur informatique*" en plus de notre propre mission, déjà alourdie par des tâches administratives et sociales.

## **Sources (articles de Halte au contrôle numérique)**

**Appel : "L'Éducation nationale renforce la dépendance au numérique"**

**La machine à découdre - Émission sur l'éducation et le numérique**

**Pas de prof ? Les remplacements par un "module numérique"**

**Manifeste européen : libérez les enfants de l'emprise du numérique !**

**Ecoles sans écrans : amorce en Suède, et en France ?**

**Dangers des écrans et "guerre de l'attention"**

# Atelier Migrations

## Constats

### 1) Sur la dématérialisation

La **dématérialisation sans alternative** des démarches par la préfecture de la Loire a eu pour effet de **rendre très compliqués voire impossibles pour de nombreux exilé.e.s l'accès aux guichets et le dépôt des dossiers de régularisation ou de demande d'un titre de séjour.**

Un **recours contentieux** contre cette dématérialisation a été effectué par le Secours Catholique, la LDH et la CIMADE en 2021. Il a abouti en décembre 2022 à une **décision du Conseil d'État confirmant l'illégalité du tout numérique.** La Préfecture a alors été mise en demeure de mettre en place une alternative.

Cependant, un an après, les associations déplorent que la solution mise en place par la Préfecture ne règle rien sur le fond (voir le *communiqué commun Gisti, La Cimade, Ligue des droits de l'Homme, Secours Catholique, Syndicat des Avocats de France, "Dématérialisation pour les demandes de titre de séjour : les pouvoirs publics font l'autruche"*, 27 juin 2023). La CIMADE a ainsi enregistré que **sur 21 dossiers déposés en un mois, deux seulement ont abouti à un rendez-vous.**

Nous relevons de plus que le **site de l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF)** a de **nombreux dysfonctionnements** et que les **points numériques mis en place par la Préfecture** sont le plus souvent *animés par des personnes embauchés sur des contrats courts et précaires* (par exemple en service civique), **mal voire non formés.** Dans la Loire, le Pôle numérique a récemment été doté de plus de salariés (5 actuellement), compétents techniquement mais qui restent sous-traitants aux ordres de la Préfecture.

Plus généralement, la dématérialisation des procédures se traduit en pratique par un **transfert des missions de l'État vers les usagers** dans la mesure où c'est désormais à eux qu'il revient de réaliser des démarches qui étaient auparavant assurées par des agents administratifs.

Il s'agit d'un **transfert** à la fois :

· **en termes matériels et financiers** : il revient aux usagers de se doter de moyens techniques (terminal électronique, connexion internet), ce qui représente un coût financier. Celui-ci est d'autant plus significatif que **la dématérialisation, loin de réduire les frais à la charge des usagers (demandes de visas, timbres**

**fiscaux, etc.), les a accrus.** Ainsi la **certification électronique des photos** exigées pour la constitution des dossiers est venue s'ajouter aux autres frais.

**en termes de compétences** : les personnes requérantes, en l'occurrence **les exilé.e.s, doivent également acquérir les compétences pour mener à bien ces démarches** (pour, par exemple, identifier sans erreur la bonne demande à faire, la case exacte à cocher, etc.), *sans l'appui d'un agent* comme cela est possible à un guichet.

Cela se traduit par une **dégradation de l'accès aux prestations sociales et aux droits**. La dématérialisation accroît en effet la **mise à distance de personnes particulièrement vulnérables** (et qu'un ensemble de politiques éloignent de fait déjà des institutions publiques) et elle **accentue le risque de mauvaise conduite voire d'abandon de démarches**. Nous constatons ainsi régulièrement que l'envoi dématérialisé (par courriel) des documents conduit à une perte d'information, que les exilé.e.s aient des difficultés d'accès à internet ou passent à côté d'un envoi (un courriel peut être noyé au milieu d'autres courriels voire de spams).

Ce mode de communication a également des **effets individualisants** : chaque personne, supposément actrice de son parcours, reçoit les documents sur un terminal auquel elle seule a accès. Cela a pour conséquence de **compliquer la tâche des aidants**. Pour illustrer : le délai de recours pour contester une décision démarrant à la réception du document la notifiant, la simple ouverture, même par mégarde, d'un courriel informant d'une décision déclenche le démarrage du délai, alors que l'envoi par papier permettait de différer le retrait du document de notification de façon à y accéder au moment où des aidants pouvaient être sollicités.

## **2) Sur les textes français et européens en préparation**

De manière générale, la **loi "Pour contrôler et améliorer l'intégration"** (dite **Loi Darmanin**) qui devrait être votée au printemps 2024 représente un **grave danger pour les droits fondamentaux des étrangers : instrumentalisation du droit au séjour, réduction des protections contre l'éloignement** au nom de l'ordre public, **réduction du rôle des juges** au nom de l'efficacité de l'action de l'État, **absence de protection pour les étrangers les plus vulnérables**, etc.

Les textes européens suivent des principes similaires. Ainsi, la proposition de **"Pacte sur la migration et l'asile"**, qui a été présentée par la Commission européenne en septembre 2020 et est depuis discutée au sein des institutions européennes, **visent à mettre en place "un système permettant à la fois de maîtriser et de normaliser la migration à long terme, tout en étant pleinement ancré dans les valeurs européennes et le droit international"**. Fondée sur le **postulat que l'Union européenne (UE) est menacée par la pression migratoire**, ce texte ne propose rien de nouveau, il s'inscrit au contraire dans la continuité des politiques antérieures.

Parmi les mesures proposées, il privilégie, en premier lieu, la **dissuasion en amont des arrivées irrégulières de personnes étrangères en Europe**, puis la mise en place de **procédures renforcées de contrôle et de tri aux frontières en vue d'en expulser le plus grand nombre**, et, enfin, la **répartition autoritaire de celles qui seraient reconnues comme éligibles à l'asile au sein des États membres volontaires**, les autres pouvant s'affranchir de cette obligation à travers un mécanisme complexe de compensation financière. L'UE a donc préféré engager de **très gros budgets pour fermer les frontières et mettre des murs aux portes de toute l'Europe** plutôt que d'accueillir dignement les migrant.e.s.

**Loin de garantir le "programme équilibré et humain"** que promet la Commission européenne, le **Pacte intensifie la logique du tri, de l'enfermement et de l'exclusion**. Ce projet de pacte traduit l'obstination de l'UE à **faire prévaloir la protection de ses frontières sur la protection des exilé.es, au mépris de leurs droits fondamentaux**.

Nous relevons, plus directement en lien avec l'objet de cette rencontre, que **les dispositifs numériques sont intensément utilisés pour contrôler les frontières et les exilé.es dans les camps** (voir articles : "**Data et nouvelles technologies, la face cachée du contrôle des mobilités**" dans Migreurop n°12, décembre 2020 et "**Face aux migrant-es, l'UE (et la France) systématisent l'IA**", Halte au contrôle numérique, novembre 2022). Nous faisons de ce point de vue le constat que **les exilé.es servent de "cobayes" pour tester des dispositifs de reconnaissance faciale, de police prédictive, etc. destinés à être étendus à toute la population**.

Le **projet de règlement sur l'intelligence artificielle (IA)** actuellement discuté dans les institutions européennes est notamment source de préoccupations. Un **communiqué signé par 165 organisations appelle à modifier ce texte afin d'inclure dans la liste des utilisations interdites de l'IA les systèmes d'analyse prédictive visant à interdire ou empêcher les migrations, ainsi que les profilages de personnes supposément à risque, et d'encadrer de façon plus forte l'usage d'autres systèmes d'identification biométrique et le recours à l'analyse prédictive pour contrôler les frontières**.

Le communiqué appelle à une **application systématique de cette réglementation** (pour l'heure certains dispositifs d'IA, déjà utilisés pour le traitement de base de données européennes, sont écartés de l'encadrement prévu dans le règlement) et à la **mise en place de mesures de transparence pour permettre un contrôle effectif de ces systèmes**. Une **campagne visant à alerter l'opinion publique sur les dangers du recours à l'intelligence artificielle en matière de migrations** est actuellement en cours.

## **Revendications**

1. **Droit à une communication systématique par écrit** : les Préfectures et autres administrations publiques doivent garantir la possibilité d'envoyer comme de recevoir



de façon systématique des réponses écrites / imprimées pour les décisions ou convocations.

**2. Droit au contact :** une politique de *réouverture de guichets, dans les Préfectures et les administrations publiques*, doit être engagée. **Le personnel doit être constitué de personnes formées et en nombre suffisant pour recevoir les personnes exilées.**

**3. Permettre un accès effectif aux droits :** le manque de moyens financiers ne doit pas être un obstacle à l'accès aux droits. Il faut donc **réduire drastiquement le coût des démarches et des pièces à transmettre.**

**4. Interdire l'utilisation des technologies numériques à des fins de contrôle des migrations. Les revendications exprimées par le communiqué cité plus haut sont légitimes et doivent être appuyées.**

**5. Pour une politique migratoire d'accueil et non de surveillance :** la course à l'armement numérique doit être stoppée. Les fonds publics trouveront un meilleur usage s'ils sont alloués non à la surveillance mais à la protection et à l'accueil des personnes exilées.

## **Actions**

**1. Utiliser plus systématiquement les procédures juridiques :** il convient de **mobiliser de façon systématique les procédures d'urgence** telles que, par exemple, le **référé liberté**, le **recours auprès du défenseur des droits et du médiateur** pour faire appliquer le droit existant. Si leur efficacité ne doit pas être surévaluée, elles sont aussi des outils pour faire connaître les situations que vivent les exilé.e.s.

**2. Être plus en lien avec les organisations de migrant.e.s ou avec d'autres structures les accompagnant.**

Mieux défendre les personnes migrant.e.s suppose d'**élargir les coalitions des structures les appuyant, en renforçant les liens avec**, en premier lieu, **les organisations qui les rassemblent**, telles les *associations communautaires*. Se rapprocher des lieux de culte serait également une piste.

**3. Faire davantage connaître au grand public les situations vécues par les exilé.e.s :** **donner à voir que vivent les exilé.e.s** aiderait à faire avancer les revendications les concernant. Il semble néanmoins souhaitable de montrer qu'**il ne s'agit pas de problématiques propres aux réfugiés**. Les entraves auxquelles sont confronté.e.s les exilé.e.s sont pour partie communes avec les **difficultés que rencontrent les Français.es** (par exemple en termes d'accès aux services publics) **et les pratiques spécifiques** dont elles font l'objet (en matière notamment de **fichage et de contrôle**) ne font que préfigurer des **dispositifs destinés à être**

**étendus à l'ensemble de la population.** Ce combat doit donc rallier au-delà du cercle des seules personnes déjà sensibilisées au sort des exilé.e.s.

**4. Appuyer les mobilisations européennes visant réviser le cours des politiques migratoires européennes et, plus spécifiquement, à bannir ou encadrer fortement les dispositifs numériques de ces politiques**

## **Perspectives prochaines**

**1. Se rapprocher d'autres organisations de défense des migrant.e.s à St-Étienne.**

**2. À l'occasion de la loi "Darmanin" qui doit être votée au printemps 2024, mener une campagne d'information massive auprès de la population ainsi qu'une campagne de dénonciation et faire en sorte que de nombreux parlementaires ne la votent pas.**

**3. Engager une action forte contre le projet européen de "Pacte sur la migration et l'asile".** Le faire **avec les partenaires sur St-Étienne** dans la mesure où il existe un partenariat au niveau de organisations de défense des Migrants sur St Etienne avec notamment le collectif "*Pour que personne ne dorme à la rue*" depuis plusieurs années : il serait nécessaire d'engager collectivement des actions ciblées sur la question du contrôle numérique. Prendre également **contact**, entre autres, avec la coalition "**#ProtectNotSurveil**".

**4. Poursuivre le travail avec les gens de l'atelier lors d'une seconde journée**

## **Sources**

***Santé, identité... L'Europe veut numériser toute notre vie, Matthieu Amiech (Reporterre 06/06/2023)***

***Data et nouvelles technologies, la face cachée du contrôle des mobilités, Notes de Migreurop n°12, Décembre 2020***

***"AI Act" : comment l'UE investit déjà dans des intelligences artificielles à "haut risque" pour contrôler ses frontières, Le Monde, 22 juin 2023***

***Le fichage - Un outil sans limites au service du contrôle des frontières ?, Note d'analyse de l'Anafé, Septembre 2019***

***The EU must respect human rights of migrants in the AI Act, Agnès Callamard, Secretary General Amnesty International, 26 avril 2023***

*IA act : 151 organisations demandent à l'UE de respecter les droits humains, particulièrement ceux des migrant·es, ainsi que la lettre de la secrétaire générale d'Amnesty International, Agnès Callamard*

**Débat du 8/11/2022 : Intelligence Artificielle et migrants, dont vidéo montrant diverses applications financées par l'UE utilisant l'IA**

***L'Europe au pieds des Murs, film d'Elsa Putelat et Nicolas Dupuis, 2019***

# Atelier Police / surveillance numérique

## Constats et enjeux

1. *Premier constat : nous sommes face à une extension très rapide de la surveillance numérique et des moyens numériques de la police. Et face à cela, les garanties pour nos libertés publiques sont de plus en plus faibles.*

**En France**, plusieurs textes récents sont venus étendre la surveillance numérique et/ou rogner les protections de nos libertés :

· **loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI)** de 2022 : elle renforce les moyens de la police (y compris les moyens numériques : drones, caméras embarquées, etc.) et limite les garanties des personnes contre l'arbitraire de la police (multiplication des possibilités d'interconnexion entre fichages, extension des délits pouvant faire l'objet d'amendes forfaitaires délictuelles (AFD) c'est-à-dire de condamnations sans procès par la police, etc.) ;

· **loi JO 2024** : elle permet l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique, y compris au-delà des JO. Or la vidéosurveillance algorithmique constitue une menace inquiétante à l'encontre des libertés publiques et comporte de graves risques de discrimination.

· **projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice 2023-2027** (en cours d'examen parlementaire) : il comporte une mesure permettant à un.e juge d'autoriser l'activation à distance de tous nos objets connectés dans le cadre de certaines enquêtes, ce qui serait particulièrement liberticide.

· **projet de loi "visant à sécuriser et réguler l'espace numérique" (SREN)** : il change la manière de concevoir la régulation des plateformes en ligne. Il contient des mesures qui instaурeraient une censure autoritaire et extra-judiciaire de ces plateformes et mettraient fin à l'anonymat en ligne.

**A l'échelle de l'Union européenne**, les choix politiques qui sont faits ne sont guère moins inquiétants et les protections des libertés très limitées :

· **le RGPD (Règlement général pour la protection des données)** de 2018 : il énonce certains principes protecteurs mais qui sont à ce jour peu traduits de façon effective.

· **le Digital Service Act (DSA)**, entré en vigueur le 25 août 2023 : il est présenté comme un texte visant à "*protéger les citoyens européens*", notamment contre la haine en ligne et les fake news. Mais le commissaire européen Thierry Breton, début juillet 2023, après les émeutes en France, a soutenu que le DSA permettrait de suspendre un réseau social s'il ne supprimait pas "*immédiatement*" des "*appels à la*

*révolte*", ce qui a fait écho aux interventions d'Emmanuel Macron envisageant de "*couper*" les réseaux sociaux lors de crises sociales. T. Breton est ensuite revenu sur ses propos, indiquant que seul un juge pourrait prendre une mesure de ce type. Ces réactions politiques récentes interrogent quant aux risques de dérives dans les usages qui pourraient être faits de ces possibilités.

- **le projet d'AI Act** (en cours) : il prévoit de classer les objets utilisant l'IA en 4 catégories en fonction de leur dangerosité, et d'interdire certains usages dangereux (par exemple la reconnaissance faciale, la reconnaissance des émotions, la police prédictive, etc.). Mais ce sont les industriels eux-mêmes qui décideraient du classement des produits qu'ils fabriquent dans l'une ou l'autre de ces catégories !

- **le projet de règlement "*Child sexual abuse regulation*", CSAR** (également appelé Chat control). Si son objectif affiché est de lutter contre les abus sexuels sur les enfants, il vise en réalité à créer un outil inédit de surveillance des communications. Il reviendrait à mettre fin au chiffrement des communications en ligne et donc à toute confidentialité des échanges en ligne. Selon La Quadrature du Net, les discussions en cours à Bruxelles aujourd'hui laissent présager une adoption très prochaine du texte. De façon plus générale, on a pu voir ces dernières années comment le recours à des outils de cryptage ou le fait de ne pas utiliser de smartphone (ou de ne pas l'avoir sur soi) sont de plus en plus criminalisés : ces comportements sont présentés comme suspects y compris par certains juges.

- **le projet de portefeuille d'identité numérique** : il est porté par les institutions européennes et annoncé comme en mesure de nous simplifier la vie en réunissant sur nos smartphones l'ensemble de nos documents officiels et identifiants privés. On peut pourtant craindre que ce "droit" au portefeuille numérique ne se transforme à plus ou moins brève échéance en obligation et en outil de contrôle de nos identités.

On remarque aussi que dans certains pays, **le numérique tend à devenir l'unique moyen de paiement**. Notre banque sait tout de nos moindres dépenses (et déplacements), du moins pour celles et ceux d'entre nous qui sont en situation d'avoir un compte en banque. Face à de telles évolutions, et aux menaces qu'elles font naître sur les libertés individuelles et sur la possibilité d'accéder à des moyens de paiement (cas des personnes précaires, exilées, etc.), il est fondamental de préserver des alternatives aux "*solutions*" numériques. La Suède est d'ailleurs revenue en 2020 sur le paiement "tout numérique".

*2. Deuxième constat : cette extension numérique s'ajoute à une réalité de la politique française en matière de police qui pose problème en soi :*

- **choix d'un modèle policier répressif**, de maintien de l'ordre, là où dans d'autres pays l'accent est mis sur la prévention, les rapports de confiance entre police et population, la police comme service public sur lequel les usagers peuvent compter.

- **quasi-absence de contrôle des actions policières** : dans ce système institutionnel aberrant au sein duquel la police est contrôlée par elle-même (IGPN), nous avons très peu de moyens de recours face à l'arbitraire de la police.

- cette **quasi impunité policière** favorise les violences policières, le racisme systémique et les discriminations (par exemple contrôles au faciès).

**Tout le monde est potentiellement concerné par ces problèmes mais certain.es d'entre nous le sont particulièrement :**

- d'abord **les habitant.es des quartiers populaires et les personnes racisées**, qui subissent les violences policières depuis des décennies ;
- et aussi **les militant.es** qui s'opposent aux politiques gouvernementales, qui sont de plus en plus confronté.es à la répression et à la surveillance (en particulier depuis les mobilisations contre la loi Travail en 2016, le mouvement des Gilets Jaunes depuis 2018, et de façon croissante les mobilisations écologistes, cf. Sainte-Soline en mars 2023).

Même si les enjeux pour les libertés publiques sont les plus saillants, il faut aussi prendre en compte les **enjeux écologiques et le gâchis financier** (exemple du coût important des caméras de vidéosurveillance alors que leur inefficacité a été amplement démontrée).

Pour résumer les constats, **nous sommes face au développement des moyens d'une surveillance numérique de masse**. Ces moyens sont à la fois **ceux dont se dotent les pouvoirs publics** (caméras de vidéosurveillance algorithmique, drones, fichiers numériques de la police, etc.) **et ceux d'acteurs privés**, souvent très puissants (propriétaires des plateformes en ligne, opérateurs de télécommunications, fabricants de smartphones, banques, etc.). **Le fait que l'extension du contrôle numérique se fasse pas à pas rend plus difficiles les résistances** (selon la métaphore de la grenouille qui s'habitue à une eau de plus en plus chaude jusqu'à finir ébouillantée).

Face à ces évolutions, **plusieurs points** sont **particulièrement importants** à nos yeux :

- le **respect de la confidentialité, de la vie privée, de l'intimité, de la dignité**. Le mouvement allemand "*Digital courage*" parle du "*secret des lettres et de la poste*" : on n'aurait jamais accepté que notre courrier postal puisse être lu par des administrations ou des entreprises.
- **ne pas sombrer dans une société du soupçon** : nous ne voulons pas être traité.es comme des coupables potentiel.les. L'enjeu est de retourner la logique du "*Fliquez-vous les uns les autres*" en logique du "*Soupçonne-moi du meilleur*", pour reprendre le tag qu'on peut lire sur les trottoirs de Saint-Etienne.
- **La lutte sur le plan juridique** (exercer des recours) **peut mener à des succès mais globalement elle ne suffit pas**, comme le conclut LQDN elle-même après des années de tentatives. Les recours sont souvent perdus et, quand ils sont gagnés, les pouvoirs publics contournent ensuite la difficulté en changeant la loi. L'action de la CNIL est également décevante et c'est une instance peu indépendante : la présidence de la CNIL est nommée par décret du président de la République.

## Droits, revendications

**1. Principe de minimisation de la collecte de données et de leur stockage.**

**2. Tout être humain doit avoir un droit de regard, de confidentialité et de contrôle sur ses données personnelles, y compris celles produites du fait de ses comportements et des objets connectés à sa personne** (Source : Déclaration préliminaire des droits de l'homme numérique, Forum d'Avignon, 2014).

**3. Refus catégorique de la surveillance algorithmique et de la reconnaissance faciale** (supposant donc un retour en arrière puisque nous y sommes déjà, avec la loi JO 2024, l'utilisation du fichier TAJ par la police...).

**4. Abolition des AFD (amendes forfaitaires délictuelles)** : ces condamnations sans procès, par la police automatisée, ne sont pas acceptables.

**5. Tout développement d'une nouvelle technologie doit faire l'objet d'un débat démocratique, contradictoire, sur ses usages et les conclusions de ces débats doivent être effectivement prises en compte** (5G, IA, reconnaissance faciale, vidéosurveillance algorithmique, etc.).

## Actions et échéances

**1. Imaginer des actions contre les AFD** (distribuer des tracts durant des manif pour informer/sensibiliser comme on a commencé à le faire durant les mobilisations contre la destruction des retraites ?).

**2. Sensibiliser plus largement sur l'extension de la surveillance numérique et les atteintes aux libertés publiques** avec des visuels ou bien des revendications simples et parlantes pour tout le monde (il faudrait trouver un slogan aussi simple, efficace et fédérateur que le "*Nous voulons des guichets !*" du Comité humain du numérique belge).

Idées évoquées :

- un visuel montrant quelqu'un (Etat, police, multinationale...) fouillant dans une boîte aux lettres et ouvrant les courriers, pour illustrer le fait que nous acceptons aujourd'hui des choses que nous aurions vues, à l'ère pré-numérique, comme des atteintes graves à notre vie privée.

- une vidéo qui montrerait par comparaison que la situation française aujourd'hui n'est pas si éloignée de celle d'expériences historiques, ou d'expériences actuelles dans d'autres pays, particulièrement liberticides.

- une vidéo humoristique sur la surveillance par nos objets connectés (smartphone, ordinateur mais aussi frigo connecté, voiture etc.)

### 3. Echéances / accroches temporelles

Constat de départ : **il est plus évident de (se) mobiliser autour d'un projet ponctuel bien identifié, et à dimension locale**, car les risques que l'extension de la surveillance numérique fait peser sur nos libertés deviennent alors plus concrets, plus incarnés.

Quelques exemples :

- le **projet Serenicity à Saint-Etienne (projet d'implantation de micros à Tarentaise Beaubrun)** : c'est contre ce projet que le collectif Halte au contrôle numérique s'est créé au départ. Et les mobilisations ont été couronnées de succès : le projet a été retiré.
- le **rapport du député de la Loire de l'époque Jean-Michel Mis** pour "*un usage responsable et acceptable par la société des technologies de sécurité*", en vue de l'organisation de la coupe du monde de rugby en 2023, et des Jeux olympiques de 2024, promouvant notamment l'emploi de la reconnaissance faciale.
- les **projets d'installation de caméras de vidéosurveillance** : dans les communes concernées, telles que **Planfoy** ou les **Côtes d'Arej** près de Vienne, des habitant.es réagissent face à des projets qui ont des répercussions très concrètes sur leur vie quotidienne, se mobilisent à travers divers modes d'action (réunions publiques, projections-débats, pétitions, recours juridiques, etc.) et obtiennent des succès. Par exemple, c'est la mobilisation du collectif Planfoy sous surveillance qui a amené le maire de Planfoy à organiser une consultation (qui aura lieu le 1er octobre 2023).

Ce constat nous a conduit.es à identifier deux types d'accroches temporelles à partir desquelles se mobiliser :

- des **accroches locales : projets communaux de vidéosurveillance.**
- des **accroches nationales :**

**1) le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la Justice** pour 2023-2027, en cours d'examen par les parlementaires : **se mobiliser contre la mesure qui autoriserait l'activation à distance des objets connectés dans le cadre de certaines enquêtes ?**

**2) les JO 2024**, qui ont été saisis comme prétexte par le gouvernement pour lancer l'"*expérimentation*" de la vidéosurveillance algorithmique. **Saint-Etienne est une des villes hôtes et accueillera des matchs en juillet 2024.**



## Suites possibles

**1. Mise en réseau locale : alliances possibles avec différents cercles** à commencer par ceux qui sont les premiers menacés par l'extension de la surveillance numérique :

- **militant.es investis sur les questions de violences policières** (et judiciaires), **de racisme systémique dans la police et la justice, sur le racisme et les discriminations en général** ;
- **mouvements écologistes** ;
- **associations investies sur les questions de libertés publiques** ;
- **collectifs mobilisés contre l'imposition du tout numérique** (Stop Linky, 5G, vidéosurveillance communale, etc.) ;
- **quid des syndicats ?**

**2. Mise en réseau nationale : alliances à construire** au sein du réseau "Technoplice" ; La Quadrature du Net ; collectif Désarmons-les ! ...

**3. Développement de supports et formats de médiation numérique sur le sujet.** Avec des acteurs locaux de l'inclusion et de la médiation numérique, de la vulgarisation scientifique et technique ?

### Sources (articles de Halte au contrôle numérique)

#### ***Législation numérique française et répression***

**Répression des manifestants : plus loin encore avec la loi sur "la sécurité globale" ?**

**Retour des drones policiers, la "loi drones 2" adoptée**

**Loi LOPMI : surveiller et punir**

**Amendes forfaitaires délictuelles, par vidéosurveillance, pour des casseroles ou autres...**

**LOPMJ article 3 : c'est fait, le pouvoir impose les objets connectés en mouchards**

**Loi pour "sécuriser et réguler" l'espace numérique : une exception liberticide de plus pour la France**

**Terroriste parce qu'utilisateur d'une messagerie cryptée, d'un VPN...**

**5 ans de Macron, surveillance et censure à tous les étages**

**Carnaval 2023, surveillance et armement parmi les projets inutiles !**

**"Eco-terrorisme" : les luttes écologiques dans le viseur du ministère de l'intérieur ?**

#### ***Législation numérique européenne***

**Digital Service Act (DSA)**

**La France de Macron leader européen de la techno-surveillance ?**

**Règlement européen CSAR : menaces sur le droit au secret de nos communications**

### ***IA, pistage des migrant.es***

**IA act : voté par le parlement UE, avant négociation avec les États  
Face aux migrant.es, l'UE (et la France) systématisent l'IA**

### ***Identité numérique et fichiers***

**Exposé sur le portefeuille d'identité numérique  
Comment s'opposer à l'identité numérique en France et en Europe  
Par ces fichiers, l'Etat organise son contrôle et sa domination sur la population  
Fiché-e S ? Comment le savoir et comment en sortir**

### ***Micros, Vidéosurveillance locale et algorithmique***

**En 2019, à Sainté, contre les micros dans nos rues (Serenicity)  
Toutes et tous surveillé.e.s, dans la Loire  
Caméras à Planfoy : obtention d'un référendum en octobre  
Vidéosurveillance en milieu rural : débat à Reventin (Isère) le 27/6  
Seule en Europe, la France macronienne adopte la vidéosurveillance biométrique  
38 organisations européennes dénoncent la vidéosurveillance augmentée prévue par la France (loi JO 2024)  
Vidéosurveillance "augmentée" dans 129 gares d'Auvergne-Rhône-Alpes  
Des actions juridiques contre la vidéosurveillance  
Cartopartie et débat sur le contrôle de l'espace public par le numérique  
S'armer face à la vidéosurveillance augmentée  
Réseau départemental d'objets connectés, ROC 42 : pour quoi faire ?**

# Atelier Santé

Aujourd'hui, nous soignants, constatons une pression nationale pour aller vers toujours plus de numérique. Cela a commencé avec la mise en place du **Dossier médical partagé (DMP)**, l'assurance maladie a tout de suite mis la pression pour l'utiliser. Ensuite on a vu apparaître des **plateformes** pour les prises de rendez-vous (**Doctolib**, etc), puis le DMP est devenu **Mon Espace Santé**. Question numérique présente aussi à l'hôpital via le **PMSI** (Programme de médicalisation des systèmes d'information), la **T2A** (Tarification à l'activité).

Nous avons été obligés de nous mettre à l'informatique. Aujourd'hui *on nous demande, tout comme aux patients, de faire nous-même du travail administratif* qui était (et qui est encore en partie aujourd'hui) celui des secrétaires médicales. Au prétexte de la numérisation, **on supprime des emplois et du lien humain entre les professionnels de santé et les patients**, rajoutant inutilement de la complexité pour les personnes les moins à l'aise avec l'informatique, dans l'incapacité de l'utiliser, ou bien choisissant de s'en passer.

De plus, **ces nouveaux outils dépossèdent les patients du contrôle sur leurs données de santé. L'interconnexion de ces données pose un problème en matière de sécurité et menace le droit au secret médical.** Les patients n'ont pas à être fichés ni à être victimes de discriminations à cause de leur trajectoire de soin.

## Enjeux politiques du développement du numérique en santé

### 1- Une perte de sens dans le soin

Lors des rendez-vous classiques, **les médecins sont derrière un ordinateur car ils sont obligés de rentrer des données en permanence.** Pourtant il est important d'être en contact avec le patient. Avec le système de dossiers numériques et de prises de rendez-vous sur Doctolib, **les patients n'apparaissent plus que comme des dossiers sur une plateforme**, traités à la chaîne. Du côté de certains patients, il y a aussi une fatigue du fait de devoir prendre des rendez-vous en ligne. De plus, **avec Doctolib nous avons vu se développer les téléconsultations**, qui permettent de diagnostiquer et soigner à distance, **comme si le médecin était omniscient et était capable de tout comprendre sans avoir rencontré la personne.** Il y a une perte d'humanité, les usagers sont dans une sorte d'énorme moulinette où **on oublie leur singularité et leur individualité.**

**L'IA ne risque pas d'arranger les choses.** Aujourd'hui on développe des **robots pour analyser les discours des étudiants en médecine afin de leur apprendre comment annoncer une mauvaise nouvelle au patient** (cf : la fac d'Aix Marseille). Au Japon, où se font déjà des téléconsultations depuis longtemps, on utilise aussi des **robots humanoïdes pour faire de l'accueil et du relationnel dans les maisons de retraites**. L'Europe suit le même chemin puisque depuis 2022, un programme de recherche européen a été lancé pour développer un **hôpital du futur baptisé HoSmartAI**. Le robot Pepper a déjà été utilisé comme un assistant de santé dans certains hôpitaux...

Alors que les soignants font de plus en plus du travail à la chaîne comme des machines, on utilise des machines pour réinjecter de l'humain dans le traitement des patients, un comble !

## **2- Une perte de contrôle des patients sur leurs données de santé**

**Le DMP** est un carnet de santé numérique. Il rassemble toutes les informations médicales détenues par le médecin traitant, les médecins spécialistes, les laboratoires de biologie que les patients ont consultés et les établissements de santé où les patients ont séjourné. Le DMP permet aux professionnels de santé d'accéder à ces données et de les partager avec d'autres professionnels de santé. Dans ces informations se trouvent : les antécédents (maladies, opérations...) ; les allergies éventuelles ; les médicaments ; les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation ; les résultats d'examens (radios, analyses biologiques...) ; les données de remboursement de l'Assurance Maladie. *Avec le DMP il n'y a plus de droit à l'oubli !*

Le DMP a été présenté comme un outil qui permettrait aux patients d'avoir la main sur leur dossier médical. Dans les sphères décisionnaires, il y a comme une sorte de **croissance dans le fait que les politiques du numérique participent à une démocratisation de la santé**, qu'il s'agirait d'un moyen pour redonner aux patients la main sur leurs données. **Dans les faits, l'ouverture du DMP s'est faite automatiquement pour chaque assuré social, on ne leur a pas demandé leur consentement en pleine conscience, on leur a juste permis de cocher "une case de refus" en cas de désaccord**, ce qui peut expliquer le fait que **seulement 2% des assurés ont refusé**. En titre de comparaison, lorsque le DMP s'est exporté dans Mon Espace santé en 2022, ce sont à peine 10 millions sur les 65,7 millions de patients potentiels qui ont accepté de se créer un compte. Il faut dire que cette fois-ci, des militants avaient demandé à ce que le passage par cette plateforme numérique ne soit pas obligatoire, faisant primer la logique du consentement en pleine conscience... **Le DMP a donc surtout conduit à la banalisation du non consentement des patients sur le partage de leurs données.**

Il n'y a eu aucune réflexion sur les **risques qu'entraînent l'interconnexion de données pour les patients**. Grâce à Mon espace santé, **le médecin a accès à toute la trajectoire de vie de ses patients**, cela a ses avantages mais aussi des inconvénients. **Les patients n'ont pas du tout la main sur ce qui apparaît au sein**

**de Mon Espace santé, ils ne peuvent pas supprimer ou choisir ce qu'il y a dedans.** Cela peut conduire, par exemple, à des **cas de discriminations pour les problématiques psychologiques, cardiologiques, gynécologiques ou transitionnelles** (pour les **personnes transgenres**). Le partage au sein du personnel soignant est également très large, ce qui **remet en partie en question le droit au secret médical**. De plus, beaucoup de patients passent par Doctolib pour la prise de rendez-vous, or **les données sur Doctolib ne sont pas du tout protégées, car Doctolib n'est pas reconnu comme une plateforme hébergeant des données de santé**, il s'agit simplement de données personnelles (une bataille juridique a été perdue là-dessus).

Il y a un **réel manque d'informations du côté des patients sur la question de leurs données de santé**. On voit que les dispositifs de discussion/concertation qui ont accompagné le tout numérique ne laissent apparaître aucun dissensus, comme si les patient et la Fédération des Acteurs de la Solidarité étaient complètement embarqués, sans aucun recul dessus. Or, comme toujours en matière d'inégalités, **ce sont les plus vulnérables qui trinquent**. Aujourd'hui il y a 65 millions de français avec un DMP ouvert, pas forcément actif, mais avec des données déposées dessus (l'assurance maladie y met des données automatiquement, on trouve aussi les vaccinations contre le covid par exemple).

Par rapport à **Mon espace santé**, plusieurs associations (comme XY media, Acceptess-T ou le collectif POS) ont très tôt alerté sur les **dangers liés à cette plateforme**. La Quadrature du Net a montré qu'elle **présentait des insuffisances alarmantes en matière de respect du consentement et de gestion des données de santé**. L'association a également pointé les **failles en matière de sécurité** : la **centralisation** en ligne des données **et** le fait que cela soit **géré par une entreprise privée** fait de ce service une **cible idéale pour le piratage**. Par ailleurs, **l'accès est partagé pour le service** d'un hôpital, dans ces conditions il est **impossible de savoir qui y a vraiment accès** (prêt de carte d'accès au système informatique par exemple). Des **syndicats comme le SMG ont critiqué ce partage par défaut des données sur lequel les patients n'ont aucune prise**. Mon Espace Santé est dans les faits un espace "ouvert" qu'il est difficile de fermer..

En fin de compte, **le respect du droit à la vie privée a été complètement sabordé au prétexte de la transparence**. Il est normal pour les patients d'avoir accès à l'entièreté de leur dossier médical, il n'est en revanche pas normal qu'ils ne puissent pas contrôler ce qui apparaît dessus ni savoir quelles personnes y ont accès. En tant que professionnels de santé nous pourrions imaginer un **autre moyen de se partager les informations médicales sans avoir besoin de créer d'énormes bases de données**. La **coordination par le biais numérique est une manière d'esquiver la question des dépenses de santé et de la régulation**. Or si nous autres professionnels de santé nous parvenons aujourd'hui à nous coordonner et à discuter ensemble des cas des patients c'est parce que nous nous connaissons indépendamment du numérique.

### 3- Une marchandisation des données

**Le code de Mon Espace Santé n'est ni public ni accessible**, ce qui pose la question de la transparence pour un outil du service public. Cela dit, ce n'est guère étonnant étant donné que **ces données sont stockées par une entreprise privée**. Depuis quelques années nous assistons à une **plateformisation de L'État**, celui-ci **mime les services proposés par les GAFAM** (catalogue de services dans le store, plateformes...), et la construction de cette infrastructure régaliennne, souveraine donne à voir une **porosité entre l'État et le marché** (co-construction avec les acteurs privés, discussions dans les arènes internationales, standards définis par les GAFAM). Et **les plateformes contribuent à structurer des marchés, celui des applications numériques...**

Un certain nombre d'**applications** sont en effet **connectées à Mon Espace Santé**, celles-ci sont visibles sur son catalogue de services (Store) : **Doctolib** (qui synchronise avec l'agenda de soins), appli qui aide les **diabétiques** pour faire les injections d'insuline, appli développée en interne **pour les prises de RV**, etc. de l'APHP : au total **une vingtaine d'appli référencées**.

À travers cette "plateformisation", le **DMP** est aussi appelé à être **connecté au bouquet de services aux professionnels**, qui est un peu le miroir de Mon Espace santé pour les professionnels.

On assiste progressivement à une **"privatisation numérique" des services de santé**. Ce qui devrait nous interroger vis-à-vis de la sécurité des données médicales, mais aussi sur la **raison d'être de ces politiques du numérique**. Deux milliards d'euros ont été débloqués par le Ségur du numérique en santé en 2021.

On nous a **poussé en tant que professionnels de santé à participer à cette politique numérique par des aides financières**. Chaque professionnel de santé ayant déposé des données sur l'espace santé a pu recevoir des financements. Il s'agit d'une forme de pression de l'État, qui s'appuie sur l'ignorance des professionnels de santé sur la question du consentement des patients vis-à-vis de leurs données personnelles.

Pourtant cette question devrait nous concerner : **cette interconnexion des données est-elle vraiment dans l'intérêt de nos patients ? Est-elle nécessaire pour faire notre travail ? Ne risque-t-elle pas au contraire de lui nuire ?**

### 4- Un risque de surveillance de masse : "soigner n'est pas ficher !"

Le DMP (et Mon Espace santé) agrègent énormément de données. Le DMP peut être alimenté par un ensemble de services, des objets connectés, etc. qui peuvent téléverser des données à l'intérieur, et le DMP va participer au développement de ces services.

Or, le **DMP** risque aussi d'être connecté au **Health Data Hub** (cf : rapports parlementaires, IGAS...). Le "**Health Data Hub**" (HDH) est un **projet visant à centraliser l'ensemble des données de santé de la population française**. Il est prévu que le HDH regroupe, entre autres, les données de la médecine de ville, des pharmacies, du système hospitalier, des laboratoires de biologie médicale, du dossier médical partagé, de la médecine du travail, des EHPAD ou encore les données des programmes de séquençage de l'ADN (voir *cet article* de La Quadrature du Net). La **loi sur la "transformation du système de santé"** a autorisé le **lancement du HDH en juillet 2019**.

Or, outre la **marchandisation toujours plus poussée de ces données de santé**, il existe également un **risque de voir ces données utilisées par les autorités publiques pour sanctionner injustement certains patients**.

Le **numéro de sécurité sociale** est avant tout un **identifiant national de santé** qui permet de vérifier l'identité d'une personne. Il est de plus en plus utilisé pour **faire le lien entre tout un tas d'administrations qui ne relèvent pas toujours de la santé**. Cette interconnexion des données est de plus en plus **utilisée pour sanctionner les usagers de certaines administrations publiques**.

Avec le **covid**, nous avons vu une **dérive de ce contrôle, les médecins ont dû transmettre les données personnelles de leurs patients ayant contacté le covid, ainsi que celles de leurs contacts, à la plate-forme "Contact-Covid"**, cela a ensuite continué avec **"Stop Covid" puis avec le passe sanitaire et le passe vaccinal**. Ce système du passe a conduit à la **généralisation de l'auto-surveillance en discriminant et restreignant les déplacements des patients non vaccinés**, mais aussi de patients **qui n'avaient pas de schéma vaccinal complet**. À cause de cela nous avons pu assister à des conséquences dramatiques, comme **l'interdiction d'une distribution alimentaire à des étudiants précaires non vaccinés à Orléans**, ainsi qu'à la **suspension d'une partie du personnel soignant**, qui s'est retrouvé du jour au lendemain dans une situation très précaire.

**Tout ça, en termes de pratiques professionnelles, n'apporte rien. Tout ça ne sert pas la coordination, ça sert à nourrir les profits et la surveillance.**

## **Revendications**

- 1- Droit au papier**
- 2- Droit de dire non**
- 3- Valorisation du travail de saisie des données, qui est en fait déjà à comprendre dans comme un acte de soin**
- 4- Diversité de façon d'accéder au soin**
- 5- Logiciels libres et open source**
- 6- Bases de données déconcentrées**
- 7- Hébergement national et local des données**

## **Mythes et fausses promesses**

- 1- Partager ses données c'est être un bon citoyen**
- 2- C'est efficace sur le plan écologique (plus de papier)**
- 3- Plus de numérique, c'est plus de démocratie**
- 4- Le numérique protège la vie privée**
- 5- Patients acteurs ? Expropriés plutôt**

## **Enjeux d'action**

- 1- Faire confiance aux marges**
- 2- La situation de minorité est protectrice**
- 3- Ça doit être un enjeu de pratiques professionnelles (affichage en salle d'attente, tourner son écran vers le patient pour mieux informer, avoir des temps de consultation dédiés)**

## **Actions concrètes**

### **1- Campagne Fermons "Mon Espace Santé"**

Le Syndicat de la Médecine générale mène une campagne pour la fermeture de MonEspaceSanté personnel. Leurs explications **Mon Espace Santé : trop de doutes et trop de risques !**, et le **tuto pour fermer "Mon Espace Santé"**

### **2- Cagnotte pour financer des logiciels libres**

Du côté du **développement des logiciels libres en santé**, voir **InterHop**, association qui milite pour la non privatisation des données de santé. Cela nécessite des moyens car il faut financer le développement de ce type d'outils (ex Orea). Ça a marché en Belgique par exemple où les professionnels ont financé une coopérative (Medispring).

### **3- Volonté de susciter des enquêtes journalistiques pour montrer les failles techniques de MonEspaceSanté**

### **4- Formation de soignants à la question du consentement des patients sur les données de santé**

Le consentement est à la base de la relation de soin. Il y a un vrai enjeu à refabriquer du consentement.

### **5- Faire un dictionnaire des faux nez du numérique : mythes et fausses promesses**



## **Sources**

**Liens vers les ressources du Syndicat de la Médecine Générale**, dont tutoriel ci-dessous pour fermer votre compte individuel dans MonEspaceSanté TutoFermerMonEspaceSante-SMG0122.

**Pourquoi s'opposer à la création de Mon Espace Santé** (La Quadrature du net)

**Santé, identité... L'Europe veut numériser toute notre vie** (Matthieu Amiech, membre d'Ecran total)

**L'identité numérique en santé : entre contrôle et déshumanisation** (SMG)

**Le passe sanitaire, un pas de plus dans "l'autoritarisme" et la "société du contrôle"** (Reporterre)

**Passe sanitaire, on ne va pas se laisser faire !** (Halte au contrôle numérique)

**Sur l'accord avec l'OMS pour l'extension du pass sanitaire européen au niveau mondial** (juin 2023)

# Récapitulatif des actions envisagées par atelier

Droits sociaux-Travail	Agriculture	Education
<ul style="list-style-type: none"> <li>- droit d'accès et de modification à ses données personnelles dans l'entreprise, dans les administrations</li> <li>- interdiction du recours à des agences privées dans le traitement des dossiers (sécurité des données)</li> <li>- interdiction des contrôles des usagers par algorithmes / mettre fin aux suspensions préventives des prestations / Respecter le reste à vivre et la présomption d'innocence</li> <li>- les CSE doivent reprendre toutes les fonctions des CHSCT</li> <li>- concertation obligatoire des travailleurs et usagers avant de modifier l'organisation du système des administrations, des entreprises (simulation de la mise en œuvre de l'outil prévu et de ses effets)...</li> <li>- mettre en avant pour les salariés les "droit de retrait" et "droit de véto"</li> <li>- droit de regard sur le type de production des entreprises et ses conditions</li> <li>- création d'une plateforme pour articuler les luttes autour du numérique ( recueil de témoignages et liens entre les personnes qui résistent, documentation et droits existants...)</li> <li>=&gt; #balancetonalgorithme ?</li> <li>=&gt; actions festives, terrain et sociales</li> <li>- Tourner en dérision les campagnes de promotion du numérique (affiches et web)</li> <li>- livret de résistance au changement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit au refus du contrôle subi et accès au données (surveillance des parcelles agricoles, géo-localisation des engins, puçage des animaux</li> <li>- Action auprès des SAFER / Agir sur la pénibilité du travail agricole : limitation de la taille des fermes pour se passer du numérique</li> <li>- Actions en faveur de l'agriculture paysanne et de l'augmentation du nombre de paysans-paysannes</li> <li>- Créer un parlement des technologies paysannes</li> <li>- Actions sur (contre) des fermes expérimentales et des salons pros</li> <li>- Actions de désarmement et de piratage</li> <li>- Retirer les technologies numériques des aides aux agriculteurs (financements plutôt sur le nombre de travailleurs présents sur l'exploitation)</li> <li>- Droit au boycott de l'enseignement du numérique : par les enseignants en lycée agricole</li> <li>- sensibilisation des scolaires en lien avec la restauration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- refus de la mise en ligne des données personnelles</li> <li>- simplification des exigences administratives</li> <li>- réhabiliter l'usage du papier pour la trace et la communication (cahier d'appel, cahier de texte, carnet de correspondance, manuel)</li> <li>- contestation du temps passé devant les écrans (pour les personnels, les élèves et les parents)</li> <li>- privilégier des affichages sur le lieu de travail et des possibilités de communication non numériques</li> <li>- opposition aux outils numériques complexes qui transfèrent la gestion des tâches administratives aux utilisateurs et aux enseignants</li> <li>- refus des écrans en classe et pas d'imposition à domicile</li> <li>- favoriser l'éducation par l'écrit</li> <li>- refus des cours à distance</li> <li>- refus d'assumer des nouvelles tâches relatives à la maintenance informatique</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à la déconnexion sur le lieu de travail</li> <li>- retour de guichets de proximité avec représentants des organismes sociaux, impôts, Pôle Emploi, travailleur social, traducteurs et médiateur social</li> </ul>		
<b>Migrations</b>	<b>Police-Surveillance</b>	<b>Santé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- contestation loi "<i>Pour contrôler et améliorer l'intégration</i>" (dite Loi Darmanin)</li> <li>- contestation Pacte européen sur la migration et l'asile</li> <li>- campagne sur les dangers de l'IA pour les migrants</li> <li>- Droit à une communication systématique par écrit</li> <li>- Droit au contact : pour une réouverture effective de guichets</li> <li>- Permettre un accès effectif aux droits (coût des démarches et pièces)</li> <li>- Interdire l'utilisation des technologies numériques à des fins de contrôle des migrations (dont IA)</li> <li>- Pour une politique migratoire d'accueil et non de surveillance (arrêter le financement de la numérisation)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de minimisation de la collecte de données et de leur stockage</li> <li>- Tout être humain doit avoir un droit de regard, de confidentialité et de contrôle sur ses données personnelles, y compris comportements et objets connectés</li> <li>- Refus catégorique de la surveillance algorithmique et de la reconnaissance faciale</li> <li>- Abolition des AFD (amendes forfaitaires délictuelles)</li> <li>- Tout développement d'une nouvelle technologie doit faire l'objet d'un débat démocratique, contradictoire, et être effectivement pris en compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>MonEspaceSanté</b></li> <li>* Campagne : Fermons MES (d'après tuto SMG ?)</li> <li>* Enquêtes journalistiques pour montrer les failles techniques de MES</li> <li>* Droit au papier</li> <li>- <b>données de santé</b></li> <li>* Cagnotte pour financer des logiciels libres (avec InterHop) =&gt; souveraineté ?</li> <li>* Minimisation des données : de quoi a-t-on besoin ?</li> <li>* Identité Numérique en Santé (d'après texte SMG)</li> <li>- Faire un dictionnaire des faux nez du numérique</li> <li>- Action accès aux soins/ numérique frein</li> <li>- Droit au papier</li> </ul>

HalteauControleNumerique@protonmail.com  
<https://halteaucontrolenumerique.fr/>

